



Newsletter VSGS 2022/4 du 21 decembre 2022

Les esprits que j'ai réveillés ne veulent plus m'écouter.

Le législateur s'essaie à l'art de la magie. Il veut créer par magie un approvisionnement en électricité sûr, efficace et renouvelable. Le maîtrise-t-il vraiment ? Il est indéniable que rendre l'approvisionnement en électricité renouvelable n'est pas chose facile. Nous ne pouvons y parvenir qu'ensemble. En mode opérationnel, les règlements sont adaptés tous les six mois. Comme l'apprenti sorcier de Goethe, chaque "formule magique" aggrave-t-elle la situation ? Vous découvrirez dans cette newsletter ce qui pourrait conduire à quoi.

Vous trouverez également un bref aperçu de notre dernière manifestation en ligne sur le thème des flexibilités et de leurs effets magiques. En vue de la nouvelle année, nous sommes intéressés par les thèmes que vous aimeriez aborder avec nous.

Nous vous souhaitons des Fêtes de Noël magiques et une bonne année 2023 !

Bonne lecture.

Meilleures salutations,
Dr Maurus Bachmann et Dr Andreas Beer
Directeurs de l'Association Smart Grid Suisse

De RCP à CEL et autres sortilèges

La pression est grande. Tout le monde veut un approvisionnement en électricité renouvelable et sûr, et personne ne semble avoir une vision globale de la solution. Pour atteindre les objectifs politiques, certains font des hypothèses excessivement optimistes. D'autres sont sans doute trop pessimistes. D'autres encore soulignent la faisabilité et les limites physiques et sociales, ou présentent simplement les conséquences de manière neutre. Et que faire des résultats moins positifs ? Peut-on les exprimer ou faut-il les faire disparaître par magie ?

«PV, PV à tout prix, parce que je ne sais d'autre choisir»

Le développement du PV est incontestablement un élément important pour la réussite de l'approvisionnement en électricité renouvelable. L'extension du PV n'est que la première partie de la solution. L'électricité photovoltaïque ne doit pas seulement être produite, elle doit aussi être disponible et utilisable. Cela signifie qu'une quantité suffisante d'électricité est disponible au moment (et à l'endroit) souhaité. La plupart des instruments de promotion existants et prévus dans l'acte modificateur unique ne tiennent pratiquement pas compte de cet aspect : obligation de reprise et de rétribution, exemption de la rémunération pour l'utilisation du réseau en cas d'autoconsommation, de regroupements dans le cadre de la consommation propre (RCP) et de communautés électriques locales (CEL), rétribution unique en général et pour les grandes installations alpines, rétribution minimale de la reprise au coût de revient et primes de marché flottantes. Autant d'aides pour le type de production souvent proclamé «le plus économique» ? Il en résulte une grande quantité d'électricité photovoltaïque estivale inutilisable, répartie dans toute la Suisse. Et ce grâce à des milliards de subventions. La promotion doit être mieux ciblée et les facteurs d'utilisabilité et de disponibilité doivent être pris en compte.

«Les RCP, les CEL et l'autoconsommation, tout cela aide certainement»

La valorisation de l'électricité photovoltaïque par le biais de l'autoconsommation semble à première vue être une approche judicieuse. Mais les RCP et les CEL sont conçus de telle sorte qu'ils améliorent uniquement la rentabilité du producteur PV en redistribuant les rétributions du réseau, c'est-à-dire en les imputant à d'autres consommateurs d'électricité. Le réseau n'est PAS déchargé. Seul le réseau dans son ensemble permet une disponibilité permanente de l'électricité. Il assure toujours l'équilibre entre surproduction et sous-production, même pendant l'autoconsommation.

L'utilisation nécessaire de l'électricité photovoltaïque doit être prise en compte par les instruments de promotion. La conception actuelle de l'autoconsommation ne le fait pas : elle maximise la production annuelle et donc en premier lieu beaucoup

d'électricité PV d'été. Les pics de production PV estivaux élevés chargent encore plus le réseau. L'exonération de la redevance est-elle alors réellement justifiée ? Les ZEV et les LEG ne sont que des constructions rapides supplémentaires qui encouragent certes la construction de nouvelles installations photovoltaïques, mais qui ne tiennent pas compte de la possibilité d'utiliser l'électricité photovoltaïque. Ils créent même de nouvelles lacunes dans la loi et un potentiel d'abus, comme le retour du marché libre dans l'approvisionnement de base. Au lieu de corriger la situation, on se contente de la «légaliser», avec l'idée enchanteresse d'une «obligation de rester en place pendant 7 ans». Mais c'est définitivement la solution maintenant, non ?

« La rémunération du réseau nous évitons, c'est du stockage dont le monde a besoin »

La situation sera encore pire si les accumulateurs sont exemptés de la rémunération du réseau. C'est vrai, les accumulateurs seront de plus en plus importants à l'avenir pour l'équilibre énergétique. Mais avec l'exonération de la rémunération du réseau, l'incitation monétaire essentielle à adapter le comportement de consommation et à utiliser le stockage à bon escient ferait défaut. Sans rémunération du réseau, les charges de réseau augmenteraient même ! Mais il y a encore l'argument selon lequel le V2G (Vehicle to grid) serait utile. Loin de là. Les voitures électriques doivent à un moment ou à un autre charger l'énergie nécessaire pour rouler. Une réinjection dans le réseau augmente tout simplement le besoin de charge ! Et c'est pour cela que les rétributions du réseau sont exonérées ou imputées à d'autres ? C'est contre-productif. Des tarifs de réseau correctement conçus incitent à optimiser le comportement de charge.

Un approvisionnement en électricité sûr et renouvelable nécessite une production suffisante ET une exploitation optimale de l'électricité photovoltaïque. Les dimensions et les coûts seraient gigantesques. Est-il possible de l'exploiter sans la participation de la société ? Une réduction des besoins et une adaptation du comportement de consommation sont absolument nécessaires. Et pour cela, il faut des incitations tarifaires judicieuses, et non des avantages et des remises de frais magiques.

Quelles sont les magies qui nous attendent à l'avenir ? Quels sont les thèmes que vous souhaitez aborder avec nous l'année prochaine afin de parvenir ensemble à des solutions efficaces ? Envoyez-nous simplement vos propres idées ou votre avis sur les propositions sous l'objet "VSGS Propositions de thèmes" à info@smartgrid-schweiz.ch :

- Modèles de promotion du PV
- Limitation de l'injection PV
- Tarification judicieuse du réseau
- Rémunération du réseau et stockage

Résumé de l'événement #6

« Les flexibilités garantissent-elles la sécurité de l'approvisionnement en électricité ? »

Les flexibilités sont désormais présentées comme la solution salvatrice lorsqu'il s'agit d'adapter la consommation d'électricité à la production volatile de l'avenir et de garantir ainsi la sécurité d'approvisionnement. Cette attente est très globale et non différenciée. En matière de flexibilités, il est indispensable de parler d'ordres de grandeur réalistes, de disponibilités effectives et de faisabilité physique, même si cela permet de démasquer les fausses attentes.



d.g.à.d. Andreas Beer, Thomas Reinthaler, Turhan Demiray, Carsten Schroeder, Maurus Bachmann

Lors de notre dernière manifestation en novembre 2022, trois experts reconnus ont présenté leurs points de vue sur les possibilités et l'exploitation des flexibilités : Carsten Schroeder, responsable de la régulation stratégique chez ewz, du point de vue du gestionnaire du réseau de distribution, Thomas Reinthaler, responsable de la stratégie de marché chez swissgrid, du point de vue du réseau de transport et le Dr Turhan Demiray, responsable du centre de recherche sur les réseaux énergétiques de l'EPF de Zurich, du point de vue de la science.

Lisez le résumé de la discussion en cliquant sur ce [lien](#).

En savoir plus - les livres blancs du VSGS

Le VSGS publie régulièrement des informations sur les nouvelles évolutions concernant le réseau de distribution.

- [Métrologie sur le marché de l'électricité !](#)
- [Intégration réseau de l'électromobilité](#)
- [Limitation de la puissance d'injection photovoltaïque](#)
- [Évaluation quantitative des effets de redistribution dus à la baisse de la ré-tribution de l'utilisation du réseau liée à l'autoconsommation](#)